

ARRÊTÉ NO 008-01-2016

ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ SUR LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur la Gouvernance locale*, L.R.N.-B., 2017, c.18 et ses modifications et ses règlements ainsi que la *Loi sur les mesures d'urgence* ch. 147, ses modifications et ses règlements d'application le conseil municipal de Tracadie adopte ce qui suit

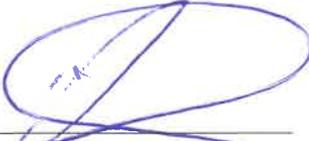
1. L'Arrêté no 008-00-2016 intitulé « Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de Tracadie » est modifié :

a) en abrogeant dans l'article 1 la définition du Coordonnateur et en le remplaçant par ce qui suit :

« **Coordonnateur** » désigne la personne nommée par une résolution du conseil municipal de Tracadie ou son adjoint nommé également par une résolution du conseil municipal de Tracadie ».

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption définitive.

PREMIÈRE LECTURE (Par son titre) :	<u>Le 22 juin 2020</u>
DEUXIÈME LECTURE (Par son titre) :	<u>Le 22 juin 2020</u>
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ :	<u>Le 29 juin 2020</u>
TROISIÈME LECTURE (Par son titre) ET ADOPTION :	<u>Le 29 juin 2020</u>



Denis Losier
Maire



Joey Thibodeau
Greffier municipal

